

A. GOUNON CONCEPT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue Thomas Edison, 67450 MUNDOLSHEIM

818 877 938 RCS STRASBOURG

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 SEPTEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 2 Septembre,
A 9 heures,

Monsieur Alexis GOUNON, demeurant 41 Rue de l'Aubépine, 67000 STRASBOURG,

Associé Unique de la société A. GOUNON CONCEPT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Alexis GOUNON, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités d'établissement de plans et modélisations 3D. Réalisation d'objets avec tous types de matériaux et commercialisation. et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet :
La réalisation de dessins techniques, projections et implantations.
La réalisation de prestations de services technique.
La gestion de projet et les missions de conseils et de suivi en lien avec ces projets.
Etablissement de plans et modélisations 3D.
Réalisation d'objets avec tous types de matériaux et commercialisation.."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associé Unique
Alexis GOUNON**

